

# LA GAZETTE DE ROYÈRES

## JUILLET 2021



Le site internet: [www.royeres87.fr](http://www.royeres87.fr) La page facebook : [Mairie Royères](https://www.facebook.com/MairieRoyeres)



## *Le mot du Maire*

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

A l'heure où je vous écris ces quelques mots, nous nous préparons vers un déconfinement progressif. Jour après jour, la vie « d'avant » la pandémie, reprend. Chacun d'entre nous espère que la COVID ne restera qu'un mauvais souvenir ...

Toutefois, la prudence et le respect des règles en vigueur sont fortement recommandés.

Les bars et restaurants, les commerces « non essentiels » ré ouvrent petit à petit, notre tissu associatif particulièrement riche et dynamique, après de longs mois en sommeil forcé, va pouvoir reprendre ses activités. Je tiens tout particulièrement à remercier tous les bénévoles qui contribuent à l'attractivité et au dynamisme de notre commune et leur indiquer que la commune sera à leurs côtés s'ils rencontrent des difficultés.

L'action communale, en revanche, ne s'est jamais arrêtée ; et le Conseil Municipal a validé plusieurs dossiers importants : la réhabilitation de la salle n° 1 ; les travaux devraient débuter au cours de l'été, les travaux d'effacement des réseaux sur la RD 941, la validation des dossiers relatifs à la végétalisation de notre cimetière ainsi qu'à la mise en valeur de la pêcherie de la Fontaine Saint Martin, patrimoine communal, située sur un itinéraire de chemin PDIPR afin d'augmenter l'attractivité du territoire par l'enrichissement de son offre culturelle, et contribuer à affirmer l'identité de notre commune.

Je vous souhaite de très bonnes vacances d'été et au plaisir de pouvoir vous rencontrer lors de prochaines manifestations.

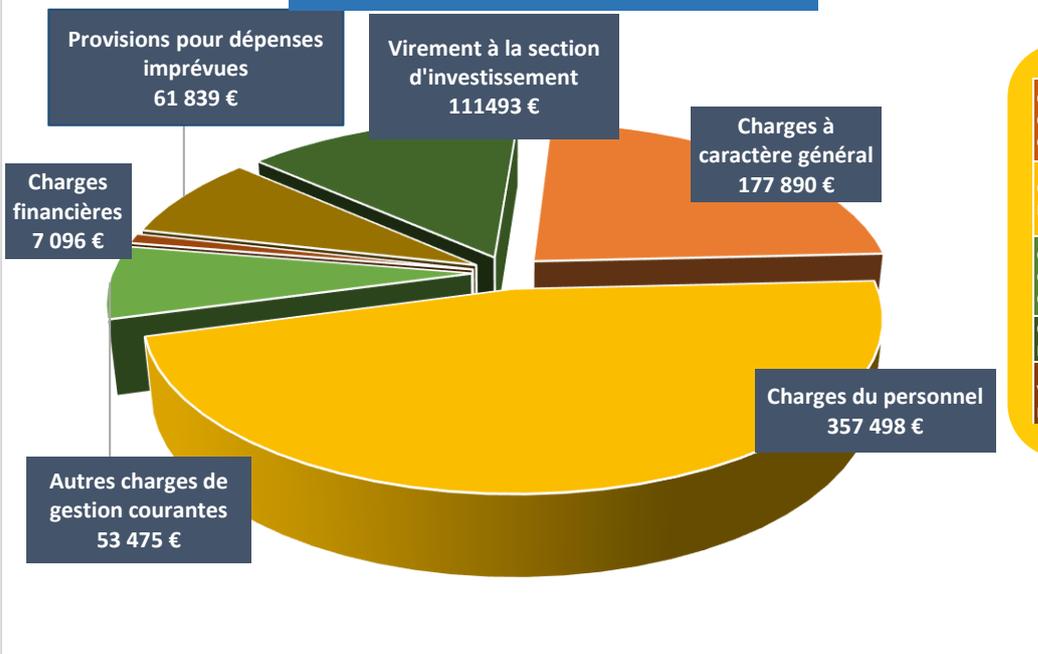
Bien Amicalement,

**Le Maire**

**Franck LETOUX**

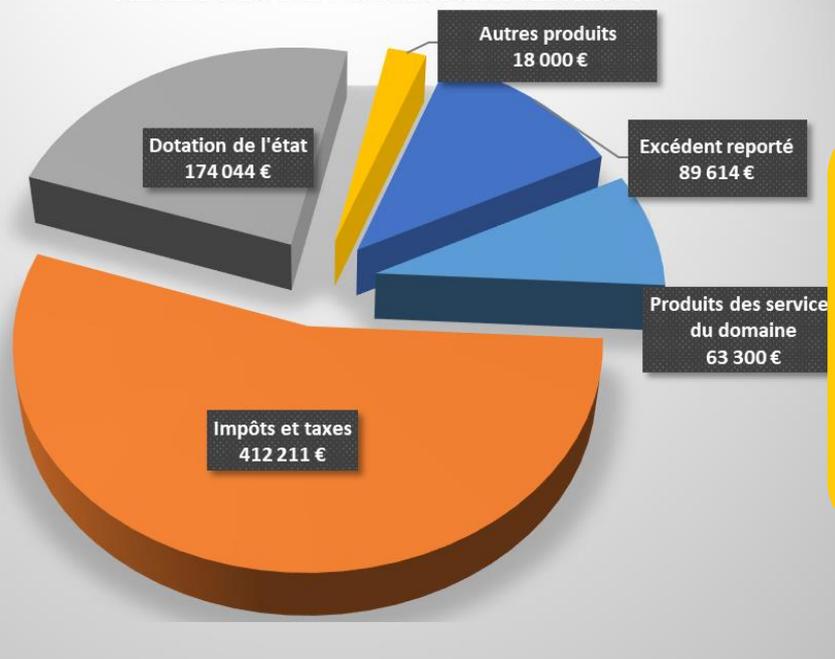
# BUDGET 2021

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



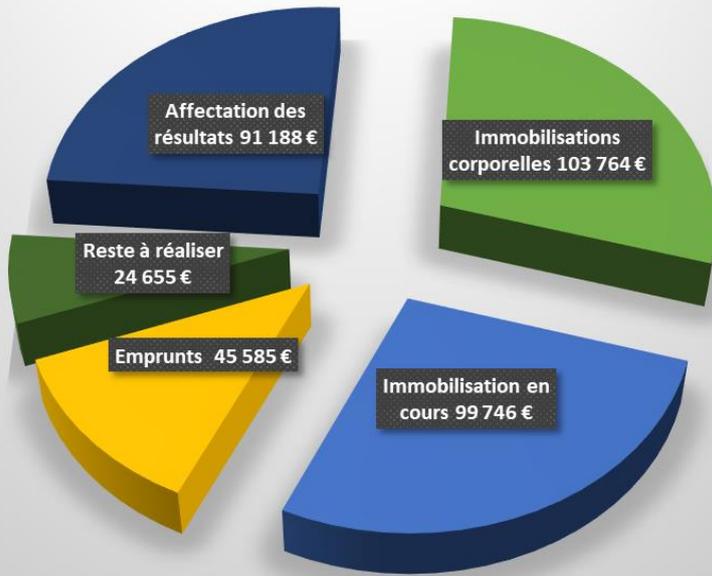
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL :</b>	Entretien des bâtiments, de la voirie, fonctionnement de l'école, de la cantine, transport scolaire...
<b>CHARGES DU PERSONNEL</b>	Salaire du personnel hors remboursement des emplois aidés et des indemnités journalières
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	Formations, indemnités élus, subventions aux associations...
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Remboursement intérêts emprunts
<b>VIREMENT A L'INVESTISSEMENT</b>	Exédent du budget de fonctionnement permettant l'autofinancement de l'investissement

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



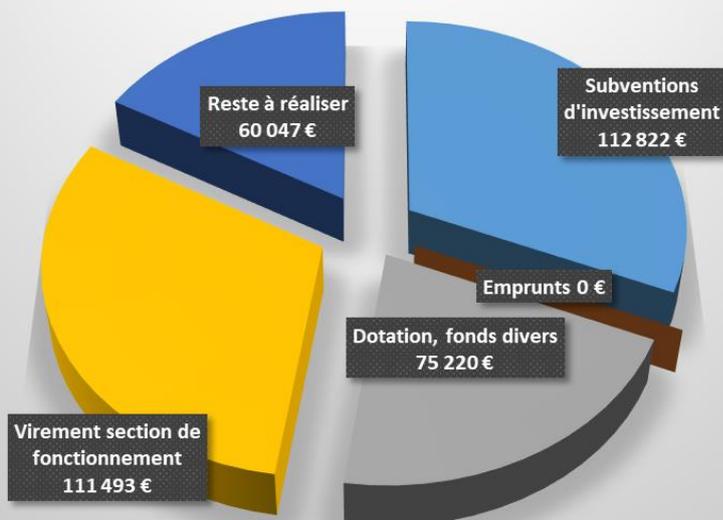
<b>PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE</b>	Loyers agence postale, recette cantine, garderie, tranport scolaire, concession cimetière
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	Impots fonciers, taxe d'habitation, compensation de la Communauté de Commune
<b>DOTATION DE L'ETAT</b>	Dotation globale de fonctionnement et autres dotations publiques
<b>AUTRES PRODUITS</b>	loyers location de salles, remboursement sur rémunération du personnel (emploi d'avenir...)
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	Exédent du compte administratif 2020

## DEPENSES D' INVESTISSEMENT



IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Acquisition de matériels pour la cantine et pour l'entretien de la voirie et des espaces verts
IMMOBILISATIONS EN COURS	Travaux d'aménagement de voirie, modernisation de l'éclairage public, Réhabilitation salle n° 1,
EMPRUNTS	Remboursement des emprunts
RESTE À RÉALISER	Solde des investissements 2020

## RECETTES D' INVESTISSEMENT



SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Subvention de l'état, du département, et de l'Europe pour le financement des travaux
EMPRUNTS	Pas d'emprunts
DOTATION - FONDS DIVERS	F.C.T.V.A., Taxes d'aménagement, Exédents de fonctionnement.
VIREMENT SECTION DE	Economies de fonctionnement pour le financement de l'investissement
RESTE À RÉALISER	Subventions de 2020 à percevoir

# MAISON FRANCE SERVICES

L'établissement, labellisé « Maison France Services » regroupera différents services liés à la population en un seul lieu. Vos démarches du quotidien simplifiées : impôts, retraite, carte grise, déclaration en ligne etc. Rendez-vous à la Maison France Services !

Véritable valeur ajoutée sur le territoire de l'Intercommunalité, la Maison France Services permet de renforcer les déjà nombreux services implantés sur notre territoire. Cette structure facilitera l'accès aux principales démarches administratives, où l'objectif est que chaque concitoyen puisse avoir accès à une structure de ce type en moins de trente minutes.

Le 15 décembre 2020, la Communauté de Communes a émis la volonté de créer une Maison France Services dans les locaux de la Maison Simone Veil, située 15, rue de Beaufort à Saint-Léonard de Noblat, qui accueille déjà des services à la population :

- ODHAC 87
- Mutuelle communale : Mutualia
- Saphad
- CSF
- CPAM
- ACAFPA (Association Cantonale d'Aide aux Personnes Agées)
- ADIL
- Cap Emploi
- UDAF
- Conciliateur de justice
- CARSAT
- Association WIFE

Par sa labellisation, obtenue le 4 janvier 2021, ces services seront renforcés. Véritable guichet unique de services la Maison France Services simplifiera la relation des usagers aux services publics par la proposition de démarches auprès de neuf partenaires :

- Caisse d'allocations familiales
- Ministère de la Justice
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- Mutualité Sociale Agricole
- La Poste
- Ministères de l'intérieur
- Ministère des Finances Publiques
- Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
- Pôle Emploi.

Ces nouveaux services seront ouverts cinq jours par semaine et gratuits. Deux agents formés mis à disposition répondront aux besoins des usagers pour faciliter leurs démarches du quotidien : demande d'allocation en ligne, préparation de sa retraite, immatriculation de son véhicule...

Pour la création ou le renouvellement de sa carte nationale d'identité et/ou son passeport, il faudra désormais s'adresser directement à la Maison France Services, puisque la station biométrique y sera installée.

Cette implantation, résultant de la volonté conjointe de la commune de Saint-Léonard de Noblat et de la Communauté de Communes de Noblat constituera une véritable valeur ajoutée à la structure.

**Pour plus d'informations, contacter la Maison France Services, 15, rue de Beaufort – 87400 Saint-Léonard de Noblat – 05.32.09.19.34.**

**Horaires : lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h ; mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.**



# ENVIRONNEMENT

- **Abattage et élagage de chênes dangereux**

L'entreprise « Des racines aux branches » est intervenue sur notre commune au lotissement de LAUGERE ainsi que dans le chemin communal partant de l'école et débouchant sur la rue Jean Moulin.



Les ouvriers ont coupé un total de 15 arbres et élagué les arbres restants, le but étant la mise en sécurité des riverains.

Deux arbres morts localisés à côté du monument au mort de LAUGERE seront remplacés.



- **Objectif : zéro pesticide**

L'engagement pris par notre commune pour la charte « zéro pesticide » nous amène à des changements de méthodes de travail. Afin d'améliorer la pelouse du stade nous avons procédé en avril dernier à un désherbage mécanique puis à un défeutrage avant d'être engazonné.



Les dernières acquisitions de matériels viennent de nous être livrés.

Les agents techniques ont commencé à utiliser la tondeuse auto portée avec coupe frontale et bac élévateur hydraulique sur le stade. Le broyeur d'accotement quant à lui leur a permis d'effectuer la première passe dans les chemins et sur le bord des routes avant d'atteler l'épareuse pour la période estivale.



# L'ÉCOLE DE L'OREE DU BOIS

- **INVESTISSEMENT MATERIELS CANTINE**

Dans un souci d'amélioration constant du restaurant scolaire, la municipalité a fait l'acquisition de matériel neuf :

- 1 sauteuse
- 1 armoire négative
- 1 lave main dans l'unité de transformation



- **DEPART CM2**

Vendredi 25 juin 2021, l'association des Parents d'Elèves de l'école de Royères et la Mairie ont remis aux élèves de l'école des cadeaux pour leur départ en 6ème à la rentrée prochaine.

L'Association des Parents d'Elèves a offert à chaque élève un bon d'achat de 20 euros à dépenser à « La plume de Noblat » à St Léonard de Noblat et une parure de Stylos.

La Mairie a offert à chaque élève une calculatrice Casio fx collège, une parure clé USB et un stylo. Pour clôturer cette cérémonie, nous nous sommes tous réunis autour d'un verre de l'amitié.



# CAMPAGNE FLEURISSEMENT

Comme chaque année, nos agents communaux ont fleuri différents endroits de la commune. Le choix des plantes et fleurs a été fait en fonction de leur besoin en arrosage, de leur exposition au soleil. Certaines seront réutilisées d'une année sur l'autre et d'autres seront renouvelées.



# LES TRAVAUX

- **RD 941**

L'effacement des réseaux a débuté sur la RD 941 entre l'entrée de la commune (coté Saint Léonard) et le parking de Mr BOFFERON ainsi que dans la rue Saint Exupery.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise ENGIE-INEO sous la responsabilité du SEHV et devraient durer tout l'été et une partie de l'automne (semaine 24 à la semaine 50).

Ils prévoient le remplacement des alimentations privées en électricité et en téléphonie ainsi que la mise en souterrain de l'ensemble des cables aériens. Les interventions sur la rue Antoine de Saint Exupéry se dérouleront en période de vacances scolaires.

Un nouvel éclairage avec appareillage à LED sera mis en place sur les voies concernées par l'effacement assurant une uniformité d'éclairage et donc une meilleure sécurité aux usagers. Le reste à charge de la commune est de 28 400€ une fois la subvention du Conseil Départemental déduite.



- **Voie Intercommunale 301 (VIC 301)**

Des travaux de revêtement sont prévus début juillet sur la VIC 301 afin d'améliorer sa surface et d'assurer sa pérennité. Plusieurs secteurs seront traités, en particulier à Lafont, avec le carrefour de Chenour ainsi qu'à proximité de la stèle.

Les travaux devraient durer 2 journées et ne perturberont que faiblement la circulation car la chaussée sera remise en service instantanément. Les travaux sont effectués sous la responsabilité de la Communauté de Commune de Noblat (voie transférée).

# LA FIBRE

## Déploiement de la fibre sur le territoire de Noblat

Il y a quelques années, la Communauté de communes de Noblat a fait le choix fort de déployer la fibre optique pour tous sans aucune répercussion de coût pour les usagers.

Comme vous pouvez l'imaginer, la pandémie de coronavirus et ses conséquences (confinement, difficultés économiques pour les entreprises et protocole sanitaire pour les ouvriers) ont provoqué un peu de retard dans les travaux de déploiement.

Actuellement, les travaux financés, en partie, par la Communauté de Communes de Noblat sont en cours sur plusieurs communes en même temps (les autres financeurs sont l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne). Le déploiement se fait en suivant les réseaux Orange existants (en aérien ou enfoui suivant le cas). Vous pouvez cependant constater la création de nouvelles lignes aériennes avec des implantations de poteaux. Ces travaux interviennent lorsque la fibre ne peut être enterrée car les câbles Orange sont en pleine terre sans fourreau.

Voici le calendrier prévisionnel d'ouverture à la commercialisation sur la Communauté de Communes de Noblat dans le cadre du Jalon 1 du déploiement :

- Déjà ouvert à la commercialisation : Sud Saint-Léonard et **Sud Royères**.
- 1er trimestre 2021 : Ouest Saint-Léonard.
- 2e trimestre 2021 : Champnétery, Centre et Nord St Léonard
- 3e trimestre 2021 : **Nord Royères**, Saint-Denis des Murs, Ouest la Geneytouse, Ouest Eybouleuf, Ouest St Paul, Nord St Bonnet Briance, Nord St Léonard, Moissannes (Vernon et l'age lauchoux), le Châtenet en Dognon (le Mas Gibert, Clémensane).
- 4e trimestre 2021 : reste de St Léonard, Est Eybouleuf, Est La Geneytouse, Est Saint Paul, Nord-Est Saint Bonnet Briance, Le Chatenet en Dognon.

Le Jalon 2 est prévu avec une commercialisation au premier semestre 2022 et couvrira dans le cadre de DORSAL les communes de St Martin Terressus et St Bonnet Briance.

Sur la communauté de communes Sauviat et Moissannes sont concernées par l'AMEL (Appel à Manifestation d'Engagement Local), déploiement de la fibre par Orange. La commercialisation sur ces 2 communes est prévue en 2024.

### **Qui fait quoi dans le déploiement de la Fibre ?**

- La commune facilite le déploiement (connaissance du terrain, adressage, autorisations de travaux, positionnement des points de mutualisation, anticipation du déploiement dans les zones constructibles...),
- La communauté de communes de Noblat participe au financement (704 000 euros de fonds propres pour la fibre sur les 12 communes du territoire), le département de la Haute-Vienne, la région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, l'Europe participent également au financement.
- DORSAL coordonne le montage financier, conçoit le réseau et définit avec les communautés de communes le calendrier de déploiement.
- AXIONE Limousin assure la construction et le fonctionnement du réseau.
- Nouvelle-Aquitaine THD commercialise les prises aux opérateurs fournisseurs d'accès à internet.
- Les Opérateurs fournisseurs d'accès à internet utilisent le réseau public de Fibre jusque chez l'abonné pour proposer leurs services aux particuliers, aux entreprises et aux services publics.

Pour connaître votre éligibilité à la fibre et la liste des opérateurs qui proposent leurs offres :

**<https://nathd.fr>**

# LES DECHETS - SYDED

## Les déchets ménagers ont un coût !

La gestion des déchets ménagers est partagée entre deux acteurs principaux : votre communauté de communes et le SYDED (Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets).

**Coût du Service Public de Gestion des Déchets :** La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) que vous payez à la Communauté de Communes de Noblat finance la totalité des opérations de collectes (bacs poubelles, éco-points et déchèteries) et d'élimination de vos déchets, à savoir :

- ✓ La collecte et l'évacuation, des ordures ménagères résiduelles et des encombrants, qui sont réalisées par la Communauté de Communes de Noblat,
- ✓ Le traitement des ordures ménagères qui est confié, par le SYDED à l'incinérateur de Limoges,
- ✓ La collecte et le traitement des déchets déposés, par apport volontaire en déchèterie et aux éco-points qui sont gérés par le SYDED.

**Service industriel et commercial (SPIC) : des règles strictes !** Ce service géré en régie directe par la Communauté de Communes de Noblat (SICTOM) est un service public industriel et commercial (SPIC). Ce type de service peut être confié en gestion totale à un opérateur privé (c'est aussi le cas notamment de la production-distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif), la loi impose donc :

- ✓ **L'obligation absolue d'avoir un budget séparé appelé budget annexe pour ce service,**
- ✓ **L'obligation d'équilibrer ce budget annexe par ses ressources propres,** la somme des dépenses doit donc être égale à la somme des recettes. Ainsi malgré l'excédent de fonctionnement dégagé par le budget principal (qui prend en compte les services de direction et administration générale, le fonctionnement d'Aqua'Noblat, les services de la petite enfance, l'école de musique, l'office de tourisme, les politiques de l'habitat, déploiement de la fibre optique, Maison France Services, cotisation SDIS, ACAFPA, ...), **la loi nous interdit formellement un virement du budget principal à ce budget annexe.**

Le produit de toutes les redevances (= recettes) est affecté uniquement aux opérations de collectes et d'éliminations de tous vos déchets. **Ainsi, si les dépenses de ce service augmentent** (même si élus et agents de la CC Noblat se sont battus depuis des années pour réaliser des économies conséquentes: baisse des charges de fonctionnement et de la masse salariale), **il faut augmenter les recettes en conséquence et donc, augmenter la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.**

Lorsque le produit global de redevance est supérieur ou égal à l'ensemble des dépenses, cela permet de garantir le service, éventuellement de réaliser de nouveaux investissements, sans augmenter la redevance. C'est la situation qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2014, période pendant laquelle la redevance n'a pas augmenté d'un euro.

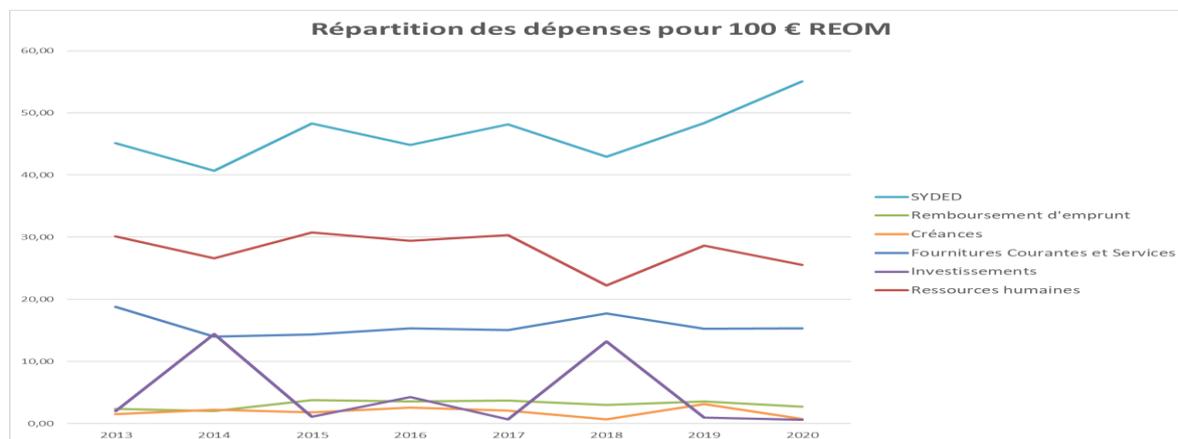
Par contre, lorsque le produit global de redevance est inférieur à l'ensemble des dépenses, la collectivité est dans l'obligation d'augmenter la redevance afin de rééquilibrer les comptes qui ne peuvent pas être déficitaires.

**Les dépenses :** Les coûts payés au SYDED sont présentés dans le tableau ci-dessous. Vous pourrez observer qu'ils sont passés de 524 000 € à 720 000 € de 2013 à 2020 soit une augmentation de 37 % (cf. parties SYDED et redevance ci-dessous).

Les coûts propres à la CC Noblat, et relevant totalement de ses choix politiques, sont les suivants :

- **Les remboursements des emprunts** portent sur les investissements, principalement les bennes à ordures ménagères au cours de ces dernières années, effectués par le SICTOM.
- **Les pertes sur créances** sont des recettes perdues en raison de factures de REOM non payées (décès, déménagement, faillite...).
- **Les fournitures courantes et services** comprennent principalement le **carburant** (en moyenne 55 000 € par an), les contrats de prestation de service (location / maintenance des **bacs de collecte**, collecte des **encombrants**... pour une moyenne de 65 000 € par an) mais aussi l'**entretien des bennes** (en moyenne 56 000 € / an). L'augmentation des coûts du carburant et d'entretien des bennes a été compensée grâce à la renégociation, faite par l'Intercommunalité de Noblat, des coûts de location et de maintenance des bacs de collectes.
- **Les investissements** portent principalement sur l'achat de petits matériels (compresseur, nettoyeur haute pression...) mais aussi sur l'acquisition de bennes. Comme en 2014 et 2018, nous avons remplacé une benne fin 2020 provoquant l'augmentation du montant des investissements en 2021. Signalons qu'en 2014 et 2018, le coût, unitaire, d'une benne était d'environ 175 000 €. En 2021, l'investissement est de l'ordre de 195 000 €. Toutes ces dépenses sont financées par des emprunts et la REOM permet le remboursement de ces derniers.
- **Les ressources humaines** sont celles affectées à la collecte quotidienne des déchets et à la gestion administrative du service. Les coûts sont maîtrisés, malgré la perte de subventions (fin des emplois aidés,...) grâce au non-remplacement de départs à la retraite, qui impose des conditions plus pénibles de travail aux agents restants.

En observant le graphique, vous remarquez que **les dépenses sous contrôle de la Communauté de Communes de Noblat ont largement été maîtrisées depuis 2013**. Au cours des dernières années, pour 100 € de REOM, les dépenses étaient les suivantes :



## Le SYDED

Certaines actions (cf. partie « Coût du Service Public de Gestion des Déchets ») ont été confiées par les intercommunalités du département au SYDED (elles n'ont pas vraiment d'autres choix !), et la Communauté de Communes de Noblat se doit dès lors de les financer, grâce à votre REOM. Ainsi, le traitement des déchets (incinération et tri) ne peut pas se faire à l'échelon communautaire (pas assez de volumes). Pour information : l'incinérateur de Limoges, géré par la communauté urbaine rayonne sur toute la Haute-Vienne. Ses coûts d'investissement et de fonctionnement font qu'aujourd'hui, même le périmètre départemental est insuffisant pour garantir sa modernisation ! Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SYDED gère également les déchèteries.

La participation ainsi appelée par le SYDED dépend du nombre de tonnes d'ordures ménagères incinérées et prend aussi en compte les frais et l'évacuation des déchets déposés en déchèterie et aux éco-points.

Année	Coût incinération €	Indice incinération	Poids incinéré T	Indice Tonnage	Coût Frais SYDED	Indice Frais	Coût total payé	Indice coût total
2013	294 598,27	100,0	2 735,36	100,0	229 443,00	100,0	524 041,27	100,0
2014	302 748,99	102,8	2 742,54	100,3	237 416,00	103,5	540 164,99	103,1
2015	324 888,37	110,3	2 671,34	97,7	255 693,00	111,4	580 581,37	110,8
2016	322 720,83	109,5	2 557,42	93,5	265 104,00	115,5	587 824,83	112,2
2017	331 422,37	112,5	2 587,62	94,6	270 621,00	117,9	602 043,37	114,9
2018	294 697,85	100,0	2 562,59	93,7	314 893,00	137,2	609 590,85	116,3
2019	282 158,25	95,8	2 453,55	89,7	322 977,00	140,8	605 135,25	115,5
2020	296 376,00	100,6	2 469,80	90,3	423 663,00	184,6	720 039,00	137,4

Les colonnes « coût » présentent les dépenses payées par la Communauté de Communes de Noblat au SYDED.

Les colonnes « indice » présentent, sur une « base 100 », l'évolution des dépenses. Ainsi, si on compare 2013 et 2020, le coût global d'incinération a augmenté de moins de 1 % (passage de 100,0 à 100,6) car le poids des déchets ménagers a diminué d'environ 10 % (passage de 2 735,36 à 2 469,80).

**Pour ce qui concerne les frais SYDED, ceux-ci ont progressé, sur la même période, de près de 85 % (passage de 229 443,00 à 423 663,00).**

Au titre de l'année 2020, la Communauté de Communes de Noblat devait verser au SYDED une somme de 720 039 €. Le produit de la redevance n'était pas suffisant à couvrir la totalité de ces montants.

**L'explication de cette situation, fort regrettable, est la suivante : le montant de la redevance 2020 avait été adopté en décembre 2019 par la CC Noblat alors que le SYDED a attendu le mois de juin 2020 avant d'augmenter fortement ses tarifs annuels. La CC Noblat a donc été subie cette évolution des coûts.** Il a toutefois été convenu, avec le SYDED, d'un report de charge de 60 000 € sur 2021, compte tenu de cette situation inédite.

**La redevance** : Malgré ce report de dépense, il en a résulté un déficit de l'exercice 2020 d'environ 90 000 € entre les recettes et les dépenses courantes. La Communauté de Communes de Noblat, même si la compétence déchèterie a été complètement prise par le SYDED, continue à financer les équipements présents sur son territoire et va devoir assurer l'évolution des déchèteries qui ne répondent plus complètement aux besoins des usagers. Celle de Saint-Léonard de Noblat a aujourd'hui plus de 15 ans et nécessite d'importantes évolutions. Celle située à Saint-Paul, qui était déjà « souffrante » lorsque la commune de Saint-Paul a décidé de rejoindre la Communauté de Communes de Noblat, doit également subir d'importants travaux.

Redevance	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2007
Foyer Personne seule	114,60	112,90	111,24	106,96	105,90	99,90	97,90	97,90	97,90
Évolution annuelle	1,51 %	1,49 %	4,00 %	1,00 %	6,01 %	2,04 %	0,00 %	0,00 %	---
Évolution cumulée	17,06 %	15,32 %	13,63 %	9,25 %	8,17 %	2,04 %	0,00 %	0,00 %	---

Si au cours des années 2007 à 2013 inclus, la redevance n'a pas augmenté d'un euro, elle a ensuite évolué de 17 % sur la période 2014 à 2020. Sur la période 2007 à 2020, l'augmentation de redevance est inférieure à l'inflation.

Compte tenu de ces éléments (fortes évolutions de certains coûts supportés par la Communauté de Communes de Noblat, déficit budgétaire sur l'année 2020, impératifs d'investir massivement dans des équipements adaptés au contexte actuel et futur, et malgré tous les efforts budgétaires déjà consentis ces dernières années sur ce service) **le Conseil Communautaire a choisi de faire preuve de transparence en prenant la décision difficile d'adopter une augmentation de 30 % du montant de la REOM pour l'année 2021.**

Signalons que face à la production importante de déchets de tout type (en quelques décennies les volumes produits ont été multipliés par dix ... à l'époque tous les déchets étaient jetés au fond d'un « trou » en pleine nature !), de nombreuses réflexions sont menées par les élus et les techniciens. Une étude sera engagée pour faire évoluer ce service, cela induira probablement un changement important du comportement des usagers liés aux modifications des collectes ainsi que des investissements importants pour la collectivité. Il n'y a aucune solution miracle, **nous ne sommes pas dans le « Y'a qu'à - faut qu'on », en revanche nous pouvons tous agir, car nous sommes tous « producteurs » de déchets ! Nous sommes tous RESPONSABLES ! Une chose est certaine, le traitement des déchets et le tri ont un coût !**

# ATELIER NUMERIQUE

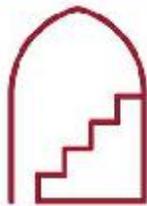


DANS VOTRE COMMUNE,  
ON VOUS ACCOMPAGNE

# AU NUMÉRIQUE

*En individuel ou en groupe*

**Gratuit pour tous**



**Pour tout renseignement :**

Contact : 07 66 87 35 67

mednum@lescalier87.org

**l'Escalier**



# Formez-vous au numérique gratuitement près de chez vous !

Des ateliers réguliers sont proposés sur votre commune, en collaboration avec l'Escalier, pour vous accompagner dans l'utilisation des outils informatiques et apprendre à les utiliser.

Objectif: devenir autonome face à ces outils ! Pour nous aider à mieux connaître vos attentes afin de vous proposer des séances adaptées, merci de bien vouloir remplir le rapide questionnaire ci-dessous.

Le calendrier des ateliers vous sera communiqué dès que possible par votre mairie, auprès de laquelle vous pourrez vous inscrire.

1. Avez-vous un équipement de ce type à votre domicile ?
2. Vous sentez-vous à l'aise avec l'informatique, internet ?
3. Quelles sont vos attentes en vous inscrivant à cet atelier ?
4. Avez une adresse mail ?
5. Quelles sont vos attentes en vous inscrivant à cet atelier ?

**NOM Prénom :** ..... **Tél :** .....

## Merci de retourner vos réponses à votre mairie

Pour toutes informations sur les ateliers, contacter à L'Escalier :  
Claire GENDRONNEAU 07 66 87 35 67 / [claire@lescalier87.org](mailto:claire@lescalier87.org)

## - POINT ASSOCIATIONS

### ACCA : modification du bureau

Président : Mr Desbordes M.

Vice-président : Mr Dufrois M.

Secrétaire : Mr Morlon J.

Trésorier : Mr Faucher D. en remplacement de Mr Caudal A.

Trésorier adjoint : Mr Foucher Y.

### COMITE D'ANIMATION : modification du bureau

L'assemblée générale s'est réunie le samedi 26 juin. Le bureau étant démissionnaire, une nouvelle assemblée se tiendra le 11 septembre à 10h30 à la petite écurie pour l'élection du nouveau bureau.

Le comité cherche des bénévoles, pour plus d'informations veuillez contacter :

Fabienne Georges : 06 78 76 23 34

Nadia Letoux : 06 75 24 75 23

## - MANIFESTATIONS COMMEMORATIVES

Le 27 MAI



Le 08 MAI



Le 18 JUIN





- 9h50 Rassemblement à l'église.
- 10h00 Cérémonie au monument aux morts.
- 10h30 Randonnée pédestre. Départ : place de l'église
- 14H30 Concours de pétanque dans le jardin du Presbytère.
- 18H30 Fin du concours.
- Journée gratuite et organisée par la municipalité et les associations de la commune.
- Ouverte à tous les habitants de Royères.

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie au :

05.55.56.00.63